



Morbihan

2021

# Les Missions



**Expertise et conseil en ressources humaines**  
au service des collectivités territoriales

---

# LE CDG DU MORBIHAN AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS



Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (CDG 56) accompagne les collectivités du territoire dans la gestion de leurs ressources humaines. Il propose des missions d'accompagnement et de conseil dans différents domaines de compétences : gestion des carrières, accompagnement RH, conseil juridique, amélioration des conditions de travail.

Le Centre de Gestion est un établissement public à caractère administratif créé par la loi

n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le CDG 56 fonctionne tel un service support, tel un prolongement des collectivités et établissements publics affiliés (employant moins de 350 agents) et par extension de l'ensemble des collectivités territoriales du département.

Il est administré par des élus locaux.

## INSTANCES CONSULTATIVES

### Commissions administratives paritaires

La commission administrative paritaire est l'instance représentant les fonctionnaires. Il en existe une pour chaque catégorie hiérarchique A, B et C. Elle formule des avis simples préalablement aux décisions prises par les autorités territoriales.

Les CAP sont compétentes pour les questions d'ordre individuel relatives à la situation administrative du fonctionnaire territorial titulaire ou stagiaire. Elles le sont également à l'égard des travailleurs reconnus handicapés, recrutés en qualité de contractuels en vue d'une titularisation, lors du renouvellement ou du non renouvellement de leur contrat.

L'article 30 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale détermine le domaine de compétences des CAP.

✉ [amjoubaud@cdg56.fr](mailto:amjoubaud@cdg56.fr)

### Commissions consultatives paritaires

Les commissions consultatives paritaires

connaissent des décisions individuelles prises à l'égard des agents contractuels et de toute question d'ordre individuel concernant leur situation professionnelle. Elles sont le pendant des commissions administratives paritaires.

✉ [amjoubaud@cdg56.fr](mailto:amjoubaud@cdg56.fr)

### Comité technique départemental - Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Le Comité technique départemental examine les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités concernées (modification de durée de travail, suppression d'emploi, modification de l'organigramme, compte épargne temps, taux de promotion, évaluation professionnelle, plan de formation...). Il est placé auprès du Centre de Gestion.

Des représentants du personnel et des représentants élus des collectivités affiliées au Centre de Gestion employant moins de 50 agents siègent au sein de cette instance.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Yves BLEUNVEN**

Président

**Gaëlle BERTHEVAS**

Vice-présidente, Maire de Saint-Abraham

**Gérard PILLET**

Vice-président, Conseiller municipal de Pluvigner

**Martine LOHEZIC**

Vice-présidente, Maire de Locmaria-Grand-Champ

**Jacques MIKUSINSKI**

Vice-président, Maire-adjoint de Ploërmel

## DIRECTION GÉNÉRALE

**Philippe CRUARD**

Directeur Général

**Sarah ARZEL**

Directrice Adjointe des Services



Le CHSCT se prononce obligatoirement sur les dossiers qui touchent aux conditions de travail, pouvant avoir un impact sur la santé ou la sécurité des agents. Notamment l'analyse des risques professionnels, la préparation des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité, les enquêtes en matière d'accidents du travail, d'accidents de service ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel, les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, les projets importants d'introduction de nouvelles technologies...

Des avis simples sont émis en amont des décisions des organes délibérants et de leur date d'effet.

✉ [secretariatctchsct@cdg56.fr](mailto:secretariatctchsct@cdg56.fr)

### Conseil de discipline

Le conseil de discipline est saisi par la collectivité employeur pour formuler un avis sur les fautes reprochées à un fonctionnaire

titulaire, stagiaire ou à un agent contractuel.

Il est également saisi pour une insuffisance professionnelle constatée à l'égard d'un fonctionnaire titulaire. Le Centre de Gestion en assure le secrétariat pour le compte des collectivités et établissements affiliés. Il les conseille dans la constitution des dossiers de saisine afin d'en garantir la sécurité juridique.

✉ [secretariat.conseildiscipline@cdg56.fr](mailto:secretariat.conseildiscipline@cdg56.fr)

### Comité médical – Commission de réforme

Un avis médico-administratif est émis par :

- le Comité médical sur les questions des congés pour raison de santé, notamment lors de leur octroi ou de leur renouvellement.

- la Commission de réforme, pour les titulaires de la FPT affiliés à la CNRACL, sur les questions liées à la santé des agents en lien avec le risque professionnel, la retraite pour invalidité...

Le Centre de Gestion assure le secrétariat de ces instances.

✉ [instancesmedicales@cdg56.fr](mailto:instancesmedicales@cdg56.fr)

## CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Accompagner les collectivités dans leurs évolutions organisationnelles  
Bénéficier du regard extérieur de consultants experts, d'une analyse et d'outils personnalisés  
Disposer d'un appui technique régulier, en continu, une expertise « à portée de main »



### Expertise juridique

Conseils juridiques et accompagnement sur une procédure complexe

**Contact**  
*juristes@cdg56.fr*  
02 97 61 54 64



Conseil et appui à la démarche de mise en conformité  
Mise à disposition d'un expert externe en protection des données personnelles

### Accompagnement RH

Structuration de la fonction et de la politique RH  
Optimisation de l'organisation / structuration des services  
Accompagnement du changement  
Appui à la gestion et au pilotage de la masse salariale, refonte du régime indemnitaire  
Accompagnement au recrutement  
Prospective RH, GPEC  
Réalisation d'outils RH (projet de service, règlement intérieur, planning...) tableaux de bord, indicateurs  
Interventions personnalisées des consultants en tant que fonction « ressources » au service de la collectivité

**Contact**  
*strategie.conseilrh@cdg56.fr*



Bénéficier de conseils et d'analyses juridiques : études précontentieuses, rapports, enquêtes administratives, rupture conventionnelle...

### Mise en conformité RGPD Délégué à la protection des données

Sensibilisation et partage d'une culture de la conformité  
Diagnostic, étude de conformité juridique des traitements et de la sécurité des données  
Plan d'action  
Inventaire des traitements et mise en place d'un registre  
Assistance à la réalisation d'analyse d'impact relative à la protection des données  
Appui à la mise en place de procédures internes

**Contact**  
*dpd@cdg56.fr*  
02 97 61 54 74

Le pôle Conseil et Accompagnement propose des prestations personnalisées au plus près des besoins des collectivités et établissements du département.

Nos experts (conseillers emploi, conseillers en évolution professionnelle, consultants RH, juristes, délégués à la protection des données, archivistes) interviennent sur l'ensemble des enjeux de la fonction RH : recrutement, formation, organisation, rémunération, parcours professionnel et mobilité, changement. Le pôle intervient également sur la protection des données personnelles et la gestion des données sur l'ensemble de leur cycle de vie, de la collecte à l'élimination.



Bénéficier du regard d'un professionnel extérieur  
Développer et dynamiser les parcours professionnels des agents  
Accompagner l'évolution des métiers et des compétences  
Faciliter la mobilité de ses collaborateurs, en interne ou en externe  
Prévenir l'usure professionnelle et anticiper / préparer les évolutions professionnelles  
Répondre à la demande croissante de sens au travail

## Conseil et accompagnement en évolution professionnelle

Bilans professionnels

Sessions thématiques à la carte :

- optimiser son CV et sa lettre de motivation
- préparer son entretien de recrutement
- explorer ses systèmes de valeurs, sa personnalité, ses intérêts et ses motivations
- identifier et valoriser ses compétences

Accompagnement des agents en surnombre

Accompagnement en cas de changement d'organisation, suppressions de postes, transfert d'activités, etc.

Ateliers collectifs « évolution professionnelle »

### Contact

[evolutionpro@cdg56.fr](mailto:evolutionpro@cdg56.fr)

02 97 61 54 62 - 02 97 68 16 14

## Coaching

Coaching individuel , collectif  
Accompagnement des manager

Accompagnements dans le cadre d'un projet, ou pour dépasser une difficulté

### Contact

[coaching@cdg56.fr](mailto:coaching@cdg56.fr)

02 97 01 52 81



Questionner ses pratiques, comprendre son fonctionnement, prendre du recul  
Progresser dans un domaine, améliorer sa performance  
Identifier des solutions et des ressources  
Atteindre un résultat escompté

Missions réalisées par des archivistes professionnels, régulièrement en lien avec les Archives départementales  
Déontologie, discrétion, écoute, respect  
Possibilité de fractionner les missions sur plusieurs exercices budgétaires



## Archivage

Missions proposées par séquence : éliminations réglementaires, classement de fonds archives, rédaction du procès-verbal de récolement après les élections, préparation d'un dépôt aux Archives départementales, aide au déménagement d'archives, sensibilisation des agents, formation de référents archives, autres interventions spécifiques selon les besoins des collectivités

Outils pratiques réalisés : bordereau d'élimination, plan de classement, répertoires numériques, index, récolement, fiche de dépôt, fiche d'appui au déménagement, guide de sensibilisation...

Accompagnement préalable à l'archivage numérique, plan de classement, arborescence et nommage de fichiers

### Contact

*archives@cdg56.fr*

06 47 25 09 14

## Intérim

Mise à disposition de personnel compétent, expérimenté, pour des missions de courte ou longue durée, adaptées aux besoins de remplacement, renfort, expertises... pour de nombreux métiers (hormis la sécurité) :

- à responsabilités (DGS, secrétaire général, responsable services techniques...)
- spécialisés (gestionnaire comptable/RH/ADS, animateur, cuisinier...)
- de gestion courante (agent d'état civil, agent d'entretien polyvalent...)

Portage de contrat et prise en charge des formalités

### Contact

*interim@cdg56.fr*

02 97 68 36 24 / 02 97 68 31 57



Réactivité : proposition de solutions permettant d'assurer la continuité du service public, pallier une absence, un pic d'activité, des difficultés de recrutement...

Formalités administratives de recrutement portées par le CDG

Absence d'indemnité pour perte d'emploi à verser en fin de mission

Connaissance du territoire et du marché de l'emploi public local



### **Conseil et accompagnement RH**

Notre équipe de consultants vous accompagne sur votre stratégie RH, de façon ciblée ou transversale, dans un contexte d'évolutions institutionnelle et territoriale. De nombreux défis RH sont à relever : optimiser et structurer vos organisations et vos ressources, anticiper et accompagner les changements, sécuriser vos pratiques RH, renforcer les capacités de prospective...

### **Conseil et accompagnement en évolution professionnelle**

L'évolution des métiers et l'allongement de la durée de carrière peuvent devenir une opportunité pour les employeurs et leurs collaborateurs. Le CDG souhaite aider les employeurs à relever ce défi en accompagnant et en favorisant l'évolution des parcours professionnels de leurs agents, en leur permettant de devenir acteurs de ces changements.

### **Conseil en prévention des risques professionnels au travail**

Besoin d'être accompagné dans le déploiement de vos actions de prévention des risques professionnels ? Nos conseillers en prévention, psychologues du travail, médecins de prévention et infirmiers en santé au travail sont à vos côtés dans la réalisation et la mise à jour du document unique (DUERP), le

diagnostic de vos ressources psychosociales, l'étude des postes de travail, la sensibilisation de vos agents aux thématiques de santé-sécurité au travail propres à leur métier, etc.

### **Inspection en santé-sécurité au travail**

L'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) contrôle les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité. Il propose à l'autorité territoriale compétente toute mesure visant à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail ainsi que la prévention des risques professionnels.

### **Maintien dans l'emploi et aide au reclassement**

Pour parvenir à lever les freins au maintien dans l'emploi et faciliter le reclassement des agents, nos équipes polyvalentes et complémentaires accompagnent, informent et outillent collectivités et agents (suivi médical renforcé, conseil sur l'indisponibilité physique, accompagnement des agents par les assistantes sociales, étude ergonomique des postes de travail...).

*La convention signée par le CDG avec le FIPHFP rend accessible, sans surcoût, les conseils apportés aux collectivités affiliées dans le déploiement de leur politique de maintien dans l'emploi.*



Le recrutement est un enjeu pour chaque employeur. Il implique une vision stratégique, prospective et une définition claire du besoin.

Les équipes du CDG 56 se mobilisent pour faciliter et sécuriser l'ensemble des étapes de vos recrutements, qu'ils soient temporaires ou permanents.

– **Diffusion des offres d'emploi** sur un portail Internet national [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)

– **Accompagnement personnalisé** des consultants, dès la définition du profil de poste jusqu'au jury de recrutement, afin d'opter pour le profil le plus adéquat

– **Appui dans la finalisation du recrutement** (simulations de sa-

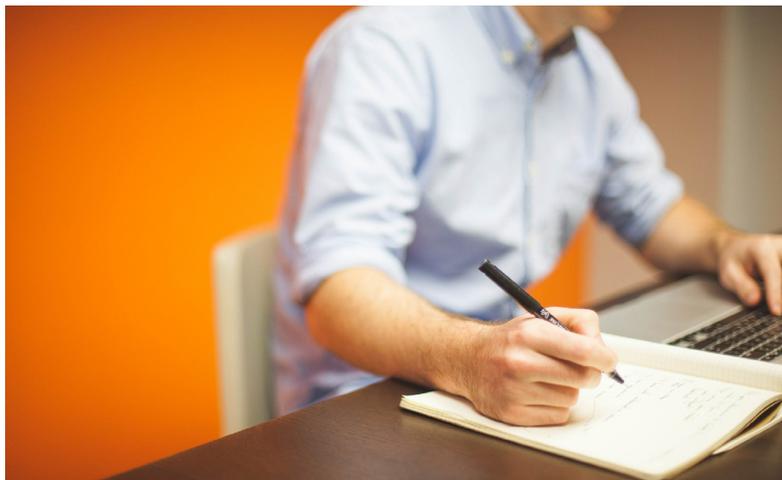
laire, étude du régime indemnitaire, conseils statutaires, modalités de recrutement)

– **Missions intérim** de courte ou longue durée, pour l'ensemble des métiers

– **Portage de contrat** et prise en charge de formalités administratives

Le CDG concourt également à l'émergence de compétences, par son investissement dans les cursus universitaires et professionnalisant suivants : diplôme d'université administration territoriale, Licences pro métiers administratifs et techniques des collectivités territoriales, Master 2 direction générale des services des communes et EPCI.





### **Gestion des carrières**

Le CDG du Morbihan assure le suivi de toute la carrière des agents des collectivités et établissements affiliés.

### **Réalisation de la paie**

La prestation comprend la réalisation de la paie des agents et des indemnités des élus, ainsi que les déclarations annuelles afférentes.

### **Calcul de l'allocation chômage**

Le service proposé permet de calculer, à la demande des collectivités, le montant des allocations d'aide au retour à l'emploi.

### **Dossiers retraite**

Dans le cadre d'une convention entre le CDG et la CNRACL, il est procédé au contrôle des dossiers transmis par les collectivités affiliées au CDG.

### **Conseil juridique**

Le service juridique a une mission d'assistance et d'expertise juridique statutaire. Il assure une permanence téléphonique destinée à renseigner et conseiller les collectivités et établissements publics affiliés ainsi qu'une veille et une analyse de l'actualité statutaire. Il propose en outre un accompagnement individuel à la demande.

# PARCOURS PROFESSIONNELS

## Carrière

Accompagnement des collectivités territoriales et établissements publics affiliés dans le suivi du déroulement de carrière des fonctionnaires, le suivi des contractuels, ainsi que dans l'application des règles statutaires sur toutes les questions liées à la situation administrative des agents

**Contact**  
*carrieres@cdg56.fr*



Bénéficier d'une expertise dans le suivi des carrières et parcours et sécuriser les procédures



Bénéficier d'une expertise en matière de traitements et de carrières pour sécuriser les procédures et fiabiliser les calculs  
Gain de temps pour les collectivités et allègement des contraintes de gestion

## Paie

### Réalisation des paies des agents et indemnités des élus

Prise en compte des éléments fixes, des éléments variables, calcul et contrôle des bulletins de paie, mise à disposition des collectivités sur l'extranet  
Prestation complète incluant le prélèvement à la source, les déclarations annuelles

**Contact**  
*paie.allocationchomage@cdg56.fr*

## Allocation Retour à l'Emploi (ARE)

Assurer le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi sur la base des éléments transmis par les collectivités

**Contact**  
*paie.allocationchomage@cdg56.fr*



Bénéficier d'une expertise en matière d'allocations chômage

Bénéficier d'une expertise en matière de retraite



## Retraites

Constitution du dossier de retraite et/ou correction des anomalies et/ou saisie de dossiers des agents des cohortes annuelles et/ou constitution des dossiers de rétablissement

**Contact**  
*retraites@cdg56.fr*

Le pôle Parcours Professionnels regroupe le service concours et examens, le service gestion des carrières et le service rémunérations et indemnités.

Il a vocation à couvrir l'ensemble des champs de la carrière d'un agent, depuis son entrée dans la fonction publique jusqu'à sa mise à la retraite. Le pôle intègre ainsi toutes les étapes du parcours professionnel d'un agent.

## CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS



Trois voies permettent d'accéder aux concours de la fonction publique.

Les concours externes, accessibles à tous sous certaines conditions de diplômes et de dérogations.

Les concours internes, réservés aux agents publics remplissant certaines conditions d'ancienneté.

Les troisièmes concours sont ouverts aux personnes justifiant d'au moins quatre années :

- de certaines activités professionnelles de droit privé (dont les emplois jeunes)
- de mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale
- de mandat en qualité de responsable d'association.

Les examens professionnels, eux, sont ouverts aux seuls fonctionnaires. Ils permettent aux lauréats d'obtenir un avancement de grade dans leur propre cadre d'emplois ou d'accéder au cadre d'emplois supérieur par la promotion interne.



## QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Contribuer à préserver la santé des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel  
Travail en équipe pluridisciplinaire  
Missions exercées à l'interface entre la vie au travail et la vie hors travail  
Des avis médicaux pour éclairer la décision de l'autorité



### Médecine professionnelle et préventive

Action en milieu de travail : participation au CHSCT, analyse de poste, sensibilisation aux risques...

Surveillance médicale des agents

Veille sanitaire et traçabilité des expositions

#### Contact

*medecinepreventivevannes@cdg56.fr*

*02 97 41 95 65*

*medecinepreventivelorient@cdg56.fr*

*02 97 06 26 46*

*medecinepreventiveauray@cdg56.fr*

*02 97 14 60 88*

*medecinepreventivequestembert@cdg56.fr*

*02 97 40 24 90*

### DUERP

Accompagnement à la réalisation ou à la mise à jour du Document Unique  
Métrologie : bruit, éclairage...

#### Contact

*hygieneetsecurite@cdg56.fr*

*02 97 68 31 56*



Expertise des conseillers en prévention

Une méthodologie adaptée

Une démarche participative impliquant les agents et l'encadrement

Des propositions concrètes pour améliorer les conditions de travail et prévenir les atteintes à la santé

Sensibilisation adaptée aux besoins locaux

Diversité des thématiques : travail sur écran, bruit, risque chimique...

Impliquer les agents en tant qu'acteur de la prévention



### Sensibilisation aux risques

Atelier de sensibilisation des agents sur un risque en particulier

#### Contact

*hygieneetsecurite@cdg56.fr*

*02 97 68 31 56*

Notre équipe pluridisciplinaire (médecins de prévention, infirmiers en santé au travail, conseillers en prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistantes sociales, ACFI ...) se mobilise pour vous accompagner sur toutes les questions en lien avec la qualité de vie au travail.

Expertise ergonomique  
Propositions d'actions concrètes  
et adaptées à chaque situation  
Transversalité d'action avec le médecin  
de prévention



## Diagnostic accessibilité

Étude en conception et en accessibilité des locaux  
et des postes de travail

### Contact

*hygieneetsecurite@cdg56.fr*  
02 97 68 31 56

## Étude ergonomique des postes

Étude préventive dans l'objectif d'éviter  
les atteintes à la santé

Étude curative dans le cadre du maintien  
dans l'emploi d'agents présentant des restrictions  
médicales ou bien reconnus travailleurs handicapés

Proposition d'aménagements techniques  
et organisationnels

### Contact

*hygieneetsecurite@cdg56.fr*  
02 97 68 31 56



Expertise des ergonomes  
Des propositions concrètes  
Un suivi et un accompagnement  
à la mise en œuvre

Missions personnalisées, spécifiques  
à chaque situation et au contexte local  
Regard extérieur  
Objectivation du risque psychosocial  
Déontologie basée sur la neutralité  
et la confidentialité  
Proposition d'actions concrètes



## Intervention psychologue du travail

Groupe d'échange et analyse de pratiques  
Diagnostic des ressources psychosociales

Accompagnement au changement

Démarche de cohésion, reconstitution  
de collectif de travail

Médiation

Interventions personnalisées

### Contact

*psychologuedutravail@cdg56.fr*  
02 97 68 31 56

Missions exercées à l'interface entre la vie au travail et la vie hors travail  
Éthique et déontologie basées sur la neutralité et la confidentialité



## Inspection sécurité au travail

Contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité

**Contact**  
*polequalitevietravail@cdg56.fr*  
*02 97 68 31 56*



Proposition d'amélioration des conditions de travail  
Mise en place d'un accompagnement  
Implication auprès des CHSCT

Un contrat adapté aux besoins des collectivités  
Possibilité d'adhérer à tout moment  
Choix des risques à garantir



## Contrat d'assurance des risques statutaires

Proposition d'un contrat groupe permettant aux communes et établissements publics de garantir financièrement les risques statutaires

**Contact**  
*polequalitevietravail@cdg56.fr*  
*02 97 68 31 56*



## Secteur Ouest

02 97 06 26 46  
[medecinepreventivelorient@cdg56.fr](mailto:medecinepreventivelorient@cdg56.fr)

### LORIENT – KERFICHANT

4, rue Alice Coléno  
Bâtiment A4  
56 100 LORIENT

### LE FAOUËT

Maison de santé  
104 rue Saint Fiacre  
56 320 LE FAOUËT

## Secteur Centre

02 97 14 60 88  
[medecinepreventiveauray@cdg56.fr](mailto:medecinepreventiveauray@cdg56.fr)

### AURAY

27, rue du Danemark  
56 400 AURAY

### PONTIVY

Centre de secours du SDIS 56  
Z.A. Pontivy Blavet  
Rue Charles Le Tellier  
56 300 PONTIVY

### LOCMINÉ

32, rue Olivier de Clisson  
56 500 LOCMINÉ

## Secteur Sud

02 97 41 95 65  
[medecinepreventivevannes@cdg56.fr](mailto:medecinepreventivevannes@cdg56.fr)

### VANNES

10, rue Becquerel  
Bâtiment Irus  
56 000 VANNES

## Secteur Est

02 97 40 34 90  
[medecinepreventivequestembert@cdg56.fr](mailto:medecinepreventivequestembert@cdg56.fr)

### QUESTEMBERG

3, rue Jean Grimaud  
Immeuble Ty Coz (1<sup>er</sup> étage)  
56 230 QUESTEMBERG

### PLOËRMEL

ZAC de Brocéliande  
1, rue Breils – Bâtiment 3  
56 800 PLOËRMEL





# CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU MORBIHAN

**Expertise et conseil**  
en ressources humaines  
au service des  
collectivités territoriales

**Conseil et  
accompagnement**

**Parcours  
professionnels**

**Qualité de vie  
au travail**

**CENTRE DE GESTION  
de la fonction publique  
territoriale du Morbihan**

6 bis rue Olivier de Clisson  
CS 82 161  
56005 VANNES Cedex

Tél. 02 97 68 16 00  
cdg56@cdg56.fr

Site Internet [www.cdg56.fr](http://www.cdg56.fr)

Rejoignez le CDG 56 sur  
les réseaux sociaux



Mise à jour : 6 octobre 2021

## **Horaires d'ouverture**

Du lundi au vendredi  
8h30 - 12h  
13h30 - 17h30

Fermeture le vendredi à 17h